



Bagnolet, le 10 mars 2008

L'UNSA APPORTE SON SOUTIEN Á L'INSPECTION DU TRAVAIL
Corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail

Les élections professionnelles auront lieu prochainement pour les corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail.

Dans ce moment particulier, l'UNSA tient à rappeler son attachement aux missions fondamentales des inspecteurs du travail : veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires relevant du droit du travail ainsi qu'aux dispositions conventionnelles comme le prévoit l'article L.611-1 du Code du travail.

L'UNSA, très attachée au droit du travail, considère que les inspecteurs du travail, pour assumer correctement leurs missions, doivent être indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure indue.

Pour l'UNSA, l'inspection du travail doit être correctement formée, informée, dotée de moyens suffisants pour s'adapter aux changements économiques et accomplir sa tâche.

Dans un contexte particulièrement difficile sur le plan économique, qui voit les atteintes au droit du travail se multiplier, les missions des inspecteurs et contrôleurs du travail sont difficiles et parfois dangereuses (certains de vos collègues y ont d'ailleurs laissé la vie).

Nous avons toujours soutenu les missions de préservation de l'ordre public social qui sont confiées aux inspecteurs et contrôleurs du travail.

C'est d'ailleurs dans ce sens, qu'à votre demande, je suis intervenu aux états généraux de l'inspection du travail.

C'est pourquoi, nous soutenons vos demandes en matière de déroulements de carrières, de salaires, de formations.

Les inspecteurs du travail doivent être reconnus, respectés dans une situation où la « judiciarisation » des rapports professionnels est de plus en plus grande face à la société civile.

Jean GROSSET

Secrétaire Général Adjoint de l'UNSA

Monsieur le Président de l'UNSA Itefa
50 ter rue de Malte
75011 PARIS

Union Nationale des Syndicats Autonomes – 21 rue Jules Ferry – 93177 Bagnolet cedex

Tél. : 01.48.18.88.99 - Courriel : unsa@unsa.org

L'UNSA est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)